



Rapport d'activités

Pôle Protection de l'enfance Centre parental *Ti an ere*

Année 2024

Asfad
148, rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
02 99 59 60 01
siege@asfad.fr



Table des matières

1	La présentation de l'Asfad	3
1.1	La présentation générale de l'Asfad	3
1.2	La raison d'être de l'Asfad	3
2	La présentation du pôle et de l'établissement	4
2.1	Le pôle protection de l'Enfance	4
2.2	Le centre parental Ti an Ere	5
3	La synthèse du rapport d'activité et chiffres clés	6
3.1	Les faits marquants	6
3.2	Les chiffres clés	9
4	Les missions de l'établissement Ti An Ere et le public accueilli	10
4.1	Le cadre règlementaire et les missions	10
4.1.1	La prévention et protection de l'enfant	10
4.1.2	Accompagner la parentalité	10
4.1.3	Favoriser et soutenir la construction du projet de vie de famille	10
4.2	Le public accueilli en 2024	10
4.2.1	Les admissions	11
4.2.2	Les fins de prise en charge	14
4.2.3	Les prises en charge tout au long de l'année (file active 2024)	17
5	Favoriser le pouvoir d'agir par des propositions singulieres	19
5.1	Le CVS	19
5.2	Les ateliers collectifs, une dimension de l'accompagnement	19
5.2.1	Le lien Coline Irwin	20
5.2.2	L'atelier cuisine, comment se restaurer ?	20
6	Les réflexions en cours, pistes de travail, d'amélioration en 2025	21
6.1	Prévenir les risques de maltraitance et de violence	21
6.2	Adapter les locaux à l'accompagnement des personnes	21
6.3	Innover dans la prise en charge des accompagnements	21
6.4	Réfléchir à un espace de repli/répit ponctuels pour les enfants	21

1.1 La présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfant et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés au 31.12.2024 :

- 181 salarié·e·s en CDI au 31/12 représentant 169 ETP
- 48 salarié·e·s en CDDI chantier d'insertion au 31/12
- Budget 2024 : 13,2 M €
- 17 administrateur·rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 26 bénévoles d'intervention en 2024

1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



Les valeurs de l'Asfad:

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discrimination a sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité :

Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions :

Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

2.1 Le pôle protection de l'Enfance

Le pôle protection de l'enfance synthétise des enjeux de parentalité, de prévention, de protection de l'enfant, et d'insertion au service des familles et des enfants vulnérables. Il compte deux établissements accueillant des personnes 24h/24 et 365 jours/an ainsi qu'un service :

- Le centre parental, Ti an Ere (Maison du lien en breton), ouvert en 1993 peut accueillir jusqu'à 21 ménages avec enfants ;
- Le dispositif d'hébergement et d'accompagnement des mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA), Ti ar Bed ouvert en 2018 qui peut accueillir jusqu'à 45 jeunes ;
- L'unité de visites médiatisées enfants-parents (UVMEP) ouverte en avril 2010 à Rennes, ainsi qu'une antenne créée en 2017 à Vitré.

Les données clés du pôle Protection de l'enfance pour 2024 :

- 42 salarié·e·s en CDI, pour 36,96 ETP
- 3 salarié·e·s CDD de plus de 1 mois
- Budget 2024 : 2 951 449 €
- Financeur : Conseil départemental
- Administrateur.rices du Pôle : Marie-Christine Noblanc, Jacques Ferlicot et Marc Rouzeau
- Membres du conseil de pôle :
 - Administrateur.rices délégué·e·s du pôle ;
 - Directrice du pôle ;
 - Responsables de service ;
 - Professionnel·le·s de terrain.

2.2 Le centre parental Ti an Ere

Equipe encadrement
Directrice du Pôle Protection de l'Enfance
Responsable de service
Secrétaire de Direction
Travailleur.se.s socia.ux.les
Assistantes sociales
Éducatrice de jeunes enfants
Éducatrices spécialisées
TISF
Veilleurs.ses de nuit
Équipe paramédicale et médicale
Auxiliaires de puériculture
Infirmière-Puéricultrice
Pédiatre
Psychologue
Psychomotricienne
Agent.e.s de maintenance

3.1 Les faits marquants

Le contrôle du Conseil départemental

Le Conseil départemental a contrôlé le centre parental les 4 et 5 avril 2024. Une visite complémentaire de l'espace enfants s'est déroulée le 16 mai. L'équipe du Conseil départemental a analysé des documents, visité le centre parental (locaux réservés aux professionnels, les espaces communs aux résident·e·s, l'appartement de repli et l'espace enfants), et effectué des entretiens avec des résident·e·s et des salarié·e·s.

Le rapport final, transmis en septembre 2024, a mis en évidence des atouts à valoriser et développer :

- Une association qui impulse le mode participatif avec la volonté d'impliquer les salarié·e·s ;
- Un centre parental bientraitant qui garantit le respect des droits et libertés des personnes accueillies ;
- Des moyens déployés qui permettent de mettre en œuvre un accompagnement de qualité et au plus proche des besoins exprimés par les bénéficiaires ;
- Des équipes éducatives investies et qui ont une forte culture du questionnement sur le « bien agir ».

Les axes de progression sont les suivants :

- Quelques familles maintenues dans le dispositif de la protection de l'enfance en raison des difficultés d'accès au logement (délais d'attente, en attente de statut sur le territoire, minorité etc...) alors qu'elles pourraient relever du droit commun ;
- Une démarche qualité qui mériterait d'être davantage structurée, autour notamment de la gestion des risques ;
- Un espace enfants dont les mesures d'hygiène et de sécurité devraient tendre vers le référentiel appliqué dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Le groupe de travail « Conseil de Vie Sociale »¹

La participation des familles accompagnées, un des axes forts du projet associatif, est travaillée au sein du centre parental, avec une double dimension :

- De manière individuelle dans le cadre de l'accompagnement et de la construction du projet de vie
- De manière collective par l'organisation de temps collectifs avec les familles.

En 2024, l'équipe du centre parental a mis en place un groupe de travail pour créer un CVS, conforme aux textes sur le droit des usagers dans les structures accueillant du public.

¹ Précisions sur la procédure de mise en place du CVS en page 19

Le séjour d'été #2

Pour la seconde année consécutive et en partie grâce au financement du dispositif « Vacances Ouvertes » le centre parental a co-organisé avec les familles un séjour d'été de 5 jours à Batz sur Mer. Des temps de préparation ont été organisés avec les parents, ils ont ainsi pu participer activement à l'organisation du séjour (souhait d'activités, partage des mobil homes, organisation des modalités de transports, courses...). En quelques mots, les témoignages des familles :

« Ça m'a beaucoup plu. Pour le transport, c'était super. C'était juste galère quand on a changé de train. La présence des professionnelles était bien. Ça m'a rassuré. Cette première expérience m'a beaucoup aidé et j'en remercie car j'avais peur au début. »

« Je suis très satisfaite de ce séjour. La destination, le camping, le temps, les activités, la cohabitation et l'ambiance étaient vraiment parfaits. Je n'ai rien de négatif à partager sur ce séjour. Nous avons passé un très bon moment en famille. Les réunions préparatoires m'ont aidé à me projeter. La présence des professionnelles n'était pas intrusive. C'était très agréable de passer des moments au bord de la piscine avec les professionnelles hors du cadre du centre parental. Leur présence nous a aussi permis de faire des activités auxquelles nous n'aurions pas forcément pensé. Ça m'a donné envie de partir tous les ans au camping avec mon enfant. »

« C'était agréable. Les réunions étaient utiles pour se projeter. Ça aurait été plus facile en minibus parce qu'avec les enfants et les bagages, ce n'était pas pratique. Les professionnelles étaient toujours présentes à chaque fois qu'on faisait appel et qu'on avait besoin. Elles nous ont accompagnés du début à la fin.

« Pour une prochaine fois, j'aurais aimé plus d'activités et qu'on nous laisse un accès libre à la piscine sans accompagnement. » « Le séjour était bien. Il y avait beaucoup de choses à faire. Le transport était un peu embêtant mais ça l'a fait. Les professionnelles sont discrètes mais sont là si on a besoin. »

« Je peux maintenant envisager de partir seule avec mon enfant. »

La forte fréquentation de l'Espace enfant

Cette année 2024 a été marquée par une forte fréquentation (en nombre d'heures) de l'espace enfants jusqu'en septembre 2024, malgré un effectif moins important d'enfants (15 en 2024 contre 21 en 2023). La plupart des enfants ont obtenu une place en crèche à partir de septembre 2024.

Avant l'entrée en crèche de leurs enfants, les parents se sont pleinement saisis de tous les temps d'ouverture de cet espace. Il est ouvert 2 journées complètes et 2 demies journées par semaine. A la différence d'un accueil collectif ordinaire, l'espace enfants peut notamment accueillir les bébés dès la sortie de maternité quand cela semble nécessaire. L'enfant y trouve un lieu d'expression de ses émotions, de ses sentiments, d'éveil, de stimulation et de socialisation. L'espace enfants est également un outil d'observation, d'évaluation et de prévention.

Il est pensé comme un outil à part entière au service de l'équipe pluridisciplinaire afin d'affiner et de construire le projet d'accompagnement singulier de chaque enfant et de sa famille. Il s'agit d'une plus-value dans la prise en charge proposée par le centre parental.

Les interventions autour du logement

Il y a eu 52 demandes d'interventions de l'équipe technique de l'Asfad sur le site de la résidence Ti an Ere en 2024 et 22 demandes d'interventions de l'équipe technique de l'Asfad pour les logements extérieurs à la résidence dont le centre parental a la gestion. Ces demandes nécessitent parfois plusieurs interventions pour résolutions du ou des problèmes techniques soulevés.

En 2024, 40 états des lieux d'entrée/sortie, 20 visites techniques et 20 opérations nettoyage de logements ont été réalisés.

3.2 Les chiffres clés

	2022	2023	2024
Salarié.e.s en ETP	20,81	20,81	20,81
Nombre de personnes accueillies par le service Au cours de l'année	31 unités familiales dont 7 couples 73 personnes 31 femmes 7 hommes 35 enfants	31 unités familiales dont 9 couples 77 personnes 31 femmes 9 hommes 37 enfants	31 unités familiales dont 8 couples 74 personnes 30 femmes 9 hommes 35 enfants
Nombre d'admissions	18 unités familiales 22 adultes et 15 enfants	13 unités familiales 18 adultes et 16 enfants	9 unités familiales 11 adultes et 9 enfants
Nombre de fin d'accompagnement	13 unités familiales 16 adultes et 14 enfants	10 unités familiales 13 adultes et 12 enfants	11 unités familiales 16 adultes et 12 enfants
Moyenne durée de prise en charge	12,3 mois	19,2 mois par adulte	17,4 mois par adulte
Nombre d'enfants confiés à l'ASE par ordonnance du Juge des enfants	6 enfants	3 enfants	2 enfants
Tranche d'âge pour les adultes	Moyenne d'âge des parents accueillis : 24 ans 13 % ont moins de 18 ans 34 % ont de 18 à 21 ans 29 % ont 22 à 25 ans 24 % ont + de 26 ans	Moyenne d'âge des parents accueillis : 25 ans 12,5 % ont moins de 18 ans 20 % ont de 18 à 21 ans 37,5 % ont 22 à 25 ans 30 % ont + de 26 ans	Moyenne d'âge des parents accueillis : 23 ans 15,4 % ont moins de 18 ans 35,9 % ont de 18 à 21 ans 15,4 % ont 22 à 25 ans 33,3 % ont + de 26 ans
Taux d'occupation	83 %	94,4 %	92,5 %
Moyenne d'âge des enfants accompagnés	A l'admission : 3,9 mois A la fin de la prise en charge : 14,3 mois	A l'admission : 3,6 mois A la fin de la prise en charge : 20,5 mois	A l'admission : 2,9 mois A la fin de la prise en charge : 23,6 mois
Nombre d'enfants moyen par unité familiale	1	1	1,19
Fréquentation de l'espace enfant	2 308 heures de fréquentation 20 enfants	4 330 heures de fréquentation 21 enfants	4 732 heures de fréquentation 15 enfants

4.1 Le cadre règlementaire et les missions

Depuis sa création, le service a connu trois extensions. A son ouverture en mai 1993, il pouvait accueillir 13 unités familiales. En septembre 2008, quatre places supplémentaires ont été ouvertes et enfin en 2021, cinq places avec hébergement et une dite « hors les murs » dans le cadre d'un partenariat avec le CDAS de Maurepas.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant est venue compléter l'article L.222-5 du CASF² : l'accueil des pères est désormais possible. Aussi, des couples peuvent contractualiser avec le centre parental. Dans ce cadre, le 12 juillet 2017, le centre maternel Ti An Ere est devenu le centre parental, permettant d'accueillir différentes formes de parentalité. Le département d'Ille-et-Vilaine a validé par un arrêté ce changement. Nous avons à ce jour un agrément permettant l'accueil de cinq couples.

Aujourd'hui, le centre parental est autorisé pour l'accueil de 21 unités familiales dont 5 couples et 2 familles sans droit ni titre.

4.1.1 La prévention et protection de l'enfant

Dans l'accompagnement au quotidien des familles, les professionnel-le-s s'attachent avant tout à garantir la protection de l'enfant accompagné et soutenir les parents à être eux-mêmes garants du bon développement physique et affectif de leur(s) enfant(s).

4.1.2 Accompagner la parentalité

Lors de l'admission au centre parental, l'objectif premier est de soutenir, faire émerger, étayer et valoriser les capacités et compétences parentales de chaque famille dans sa singularité et ainsi favoriser le lien d'attachement sécurisé entre parent et enfant.

4.1.3 Favoriser et soutenir la construction du projet de vie de famille

Accompagner les parents dans leur nouveau rôle, c'est aussi favoriser et soutenir la construction du projet de vie de famille (insertion sociale et professionnelle, éducation à la santé, accès aux droits, accès à la culture, accès au logement, reprise de confiance en soi, prendre soin de sa santé psychique etc.).

4.2 Le public accueilli en 2024

Les fragilités repérées à l'admissions au centre parental sont multiples : errance, précarité financière, sociale, instabilité psychologique, endettement, situation de handicap, contexte de violence familiale et/ou intraconjugales etc.

Les familles orientées par la plateforme d'orientation du département peuvent avoir des accompagnements en cours par d'autres dispositifs : mesure administrative ou judiciaire par les services de l'ASE, suivi psychiatrique par un CMP, accompagnement par le SAFED dans le cadre d'une grossesse à risque identifiée ou autres dispositifs de la protection de l'enfance etc.

A l'accueil au centre parental, certains accompagnements spécifiques extérieurs sont maintenus (curatelle, CAMPS...) et d'autres relayés par les professionnel-le-s du centre.

² Art. L. 222-5-3. du CASF : « *Peuvent être pris en charge dans un centre parental, au titre de la protection de l'enfance, les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs deux parents quand ceux-ci ont besoin d'un soutien éducatif dans l'exercice de leur fonction parentale. Peuvent également être accueillis, dans les mêmes conditions, les deux futurs parents pour préparer la naissance de l'enfant* ».

4.2.1 Les admissions

Le centre parental a accueilli en 2024, 9 nouvelles unités familiales, soit 11 adultes et 9 enfants.

9 unités familiales (dont 7 femmes parent isolé, 1 homme parent isolé, et 1 couple homme-femme) et un homme qui a intégré le centre plusieurs mois après l'accueil de la mère et l'enfant.

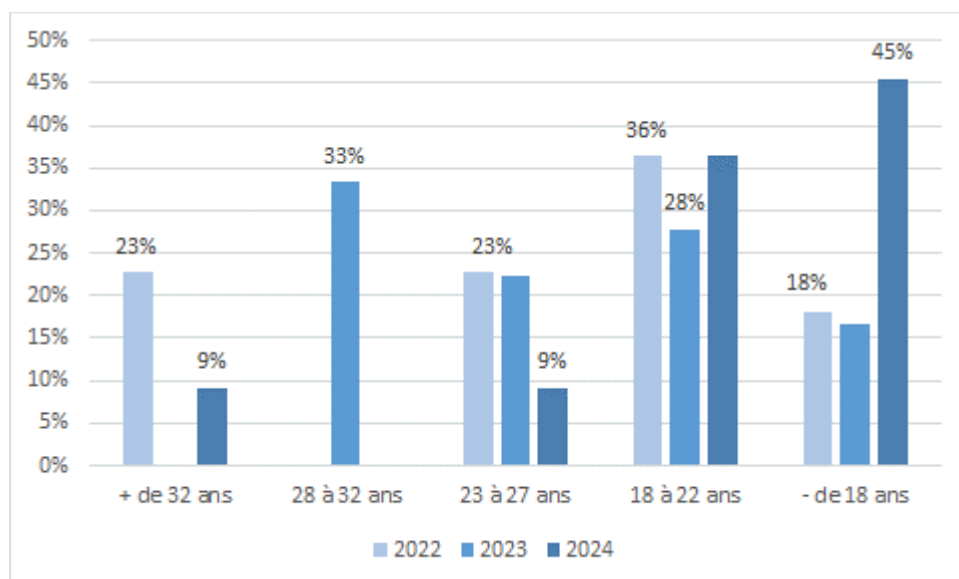
Soit **11** parents ou futurs parents admis en 2024 et **9 enfants bénéficiaires directs** admis en 2024 dont 1 né en cours de prise en charge.

Le nombre d'admission en 2024 a diminué. L'attribution plus complexe et plus longue de logement dans le parc social (droit commun) est une des explications. Dans l'attente d'une attribution, certaines familles restent plus longtemps accompagnées en logement extérieur par le centre parental, ce qui reporte les nouvelles admissions.

Par ailleurs en 2022, 6 fins de prise en charge dans le cadre d'un placement judiciaire ont été actées ce qui a abouti à la fin de l'accompagnement des familles. De nouvelles admissions ont été alors faites, ce qui explique l'écart dans le nombre d'admissions.

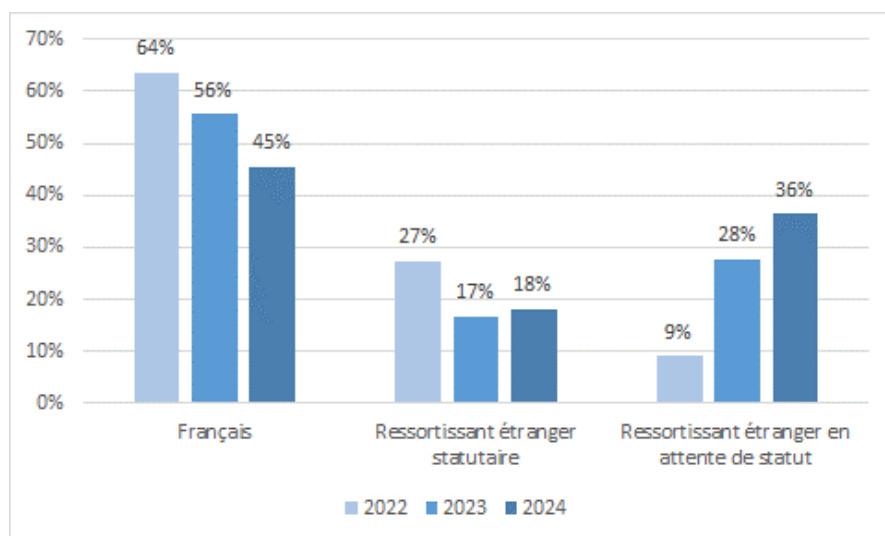
Au regard des écarts d'effectif sur ces trois années, les données qui suivent sont en pourcentage pour que l'analyse soit plus juste.

L'âge des parents



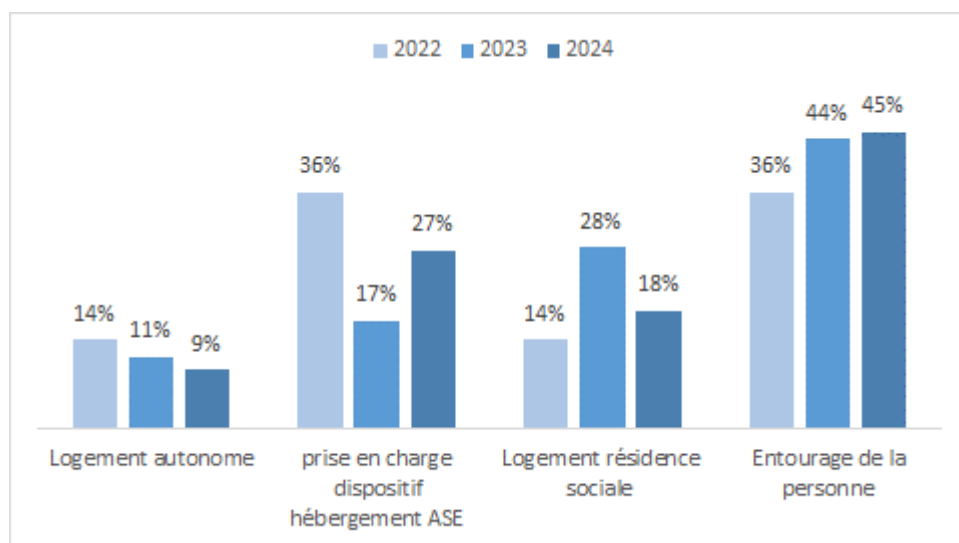
Nous pouvons constater sur ces deux dernières années une augmentation de l'accueil des mineur-e-s et des parents de moins de 22 ans. Les mères de moins de 18 ans accueillies cette année sont des jeunes femmes prises en charges par l'Aide sociale à l'enfance et, pour deux d'entre elles, reconnues mineures non accompagnées.

La nationalité



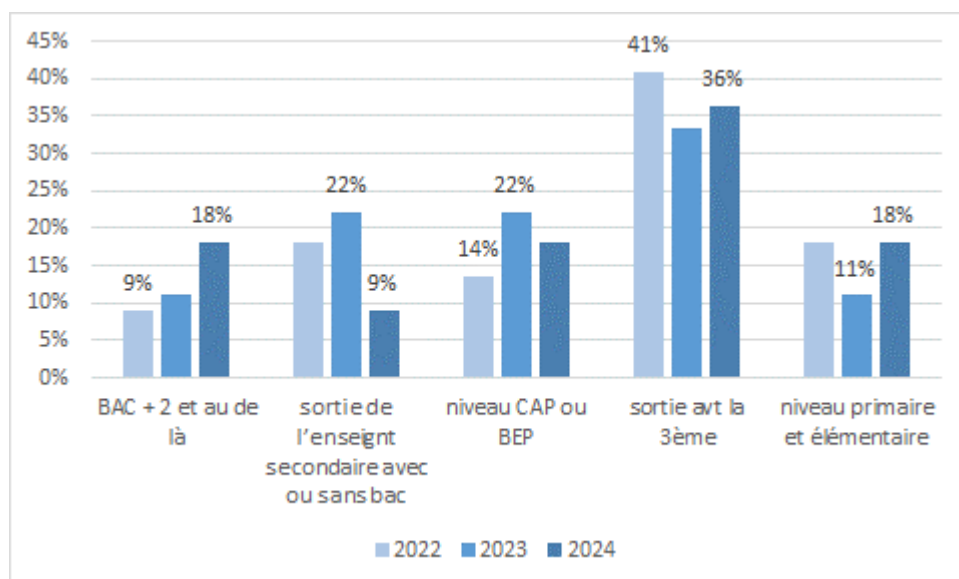
Une augmentation significative est constatée ces dernières années de l'accueil dans le cadre du centre parental des personnes sans droits ni titre, pour une partie des jeunes femmes prises en charge Mineures Non Accompagnées à l'Aide Sociale à l'Enfance : 36% en 2024 contre 9% en 2022.

Le logement avant admission



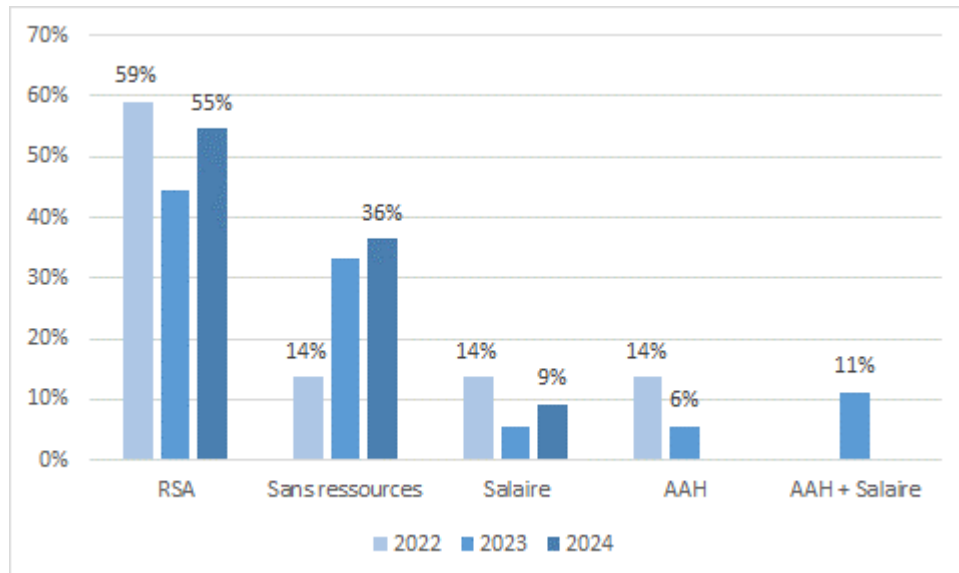
Les personnes accueillies au centre parental sont majoritairement sans hébergement à l'admission. Les démarches d'inscription pour un logement social se font au cours de la prise en charge.

La situation scolaire



Nous pouvons constater que les personnes accueillies au centre parental ont des niveaux scolaires assez faibles. Un travail d'accompagnement vers les partenaires de l'insertion professionnelle et scolaire se fait quelques mois après l'admission pour tenter de réenclencher le processus.

Les ressources



Plus de 50 % des familles accompagnées bénéficient du RSA parent isolé ou couple à l'accueil au centre parental.

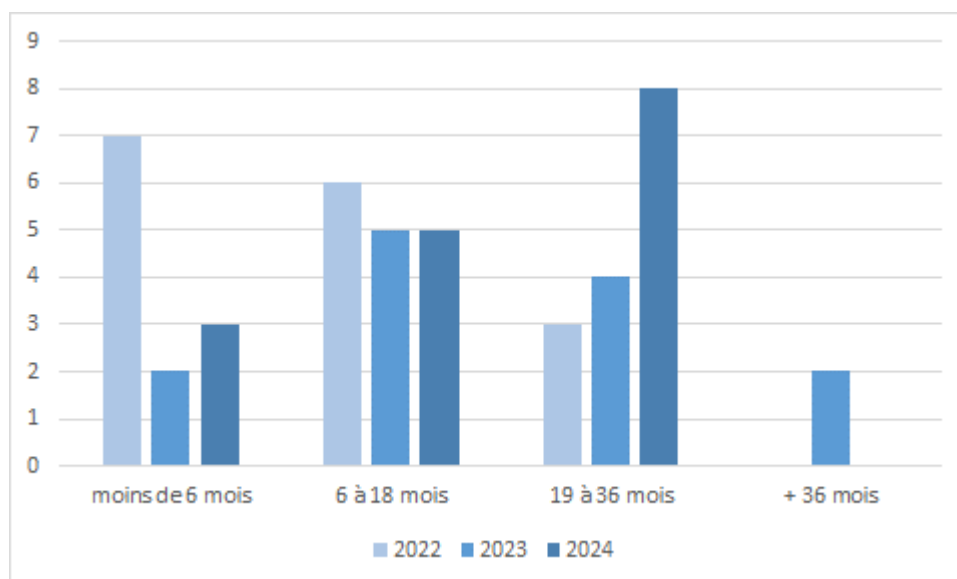
Nous pouvons constater une augmentation ces trois dernières années des personnes accompagnées sans ressource en lien avec l'augmentation du nombre de parents accueillis sans droits ni titre.

Dans ce cadre, le centre parental attribue une allocation mensuelle à la famille et contribue à certains frais (logement, matériel de puériculture, frais scolaires, frais liés aux demandes de régularisation ex : transport, timbre fiscal, etc...).

4.2.2 Les fins de prise en charge

Les trois dernières années, le nombre de fins de prises en charge a été assez stable. Les données qui suivent sont donc indiquées en effectif.

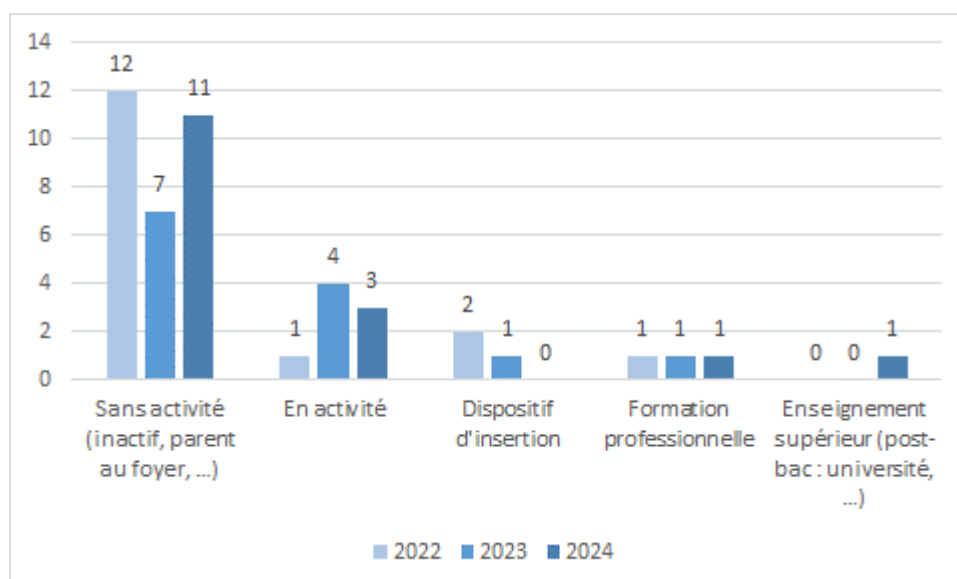
La durée de séjour



Pour cette année 2024, la durée d'accompagnement pour 8 familles a été plus importante. La fragilité de ces situations explique cet allongement. Les différentes dimensions de l'accompagnement (logement, développement de l'enfant, réinsertion professionnelle) ont été autant d'étapes sensibles dans l'accompagnement et la sécurisation de la prise en charge des enfants.

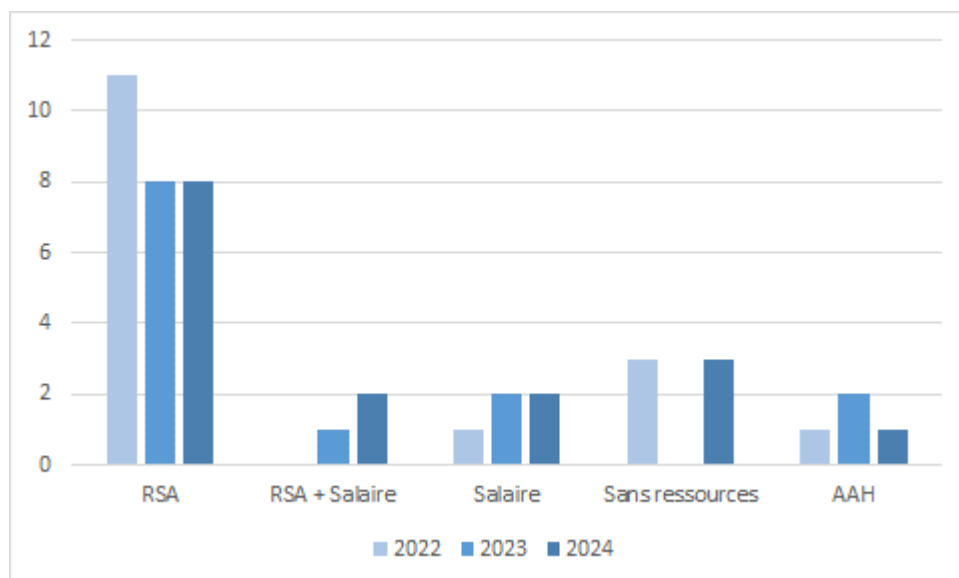
Une femme et ses deux enfants ont bénéficié d'un accompagnement de plus de 36 mois car un deuxième enfant est né pendant la prise en charge centre parental.

La situation professionnelle ou scolaire



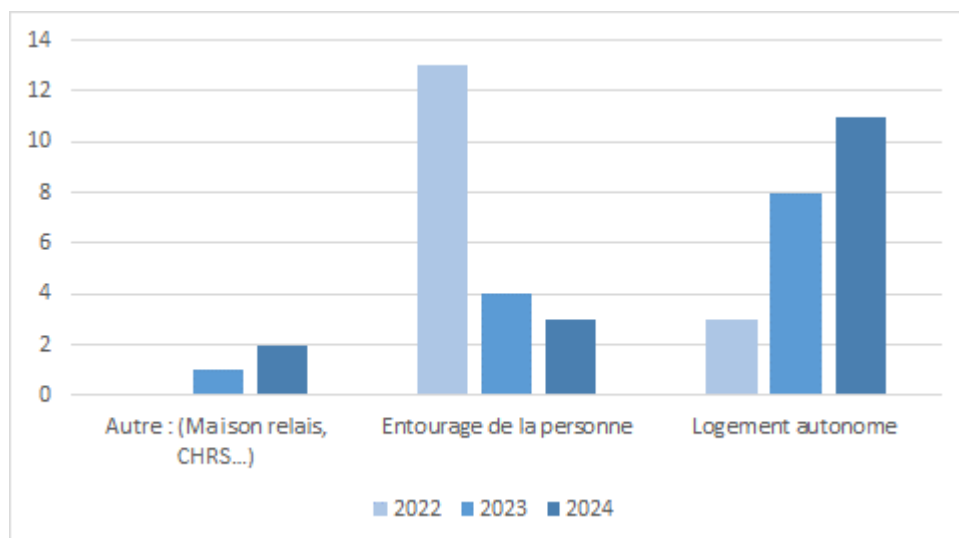
A la sortie de l'accompagnement centre parental, les adultes sont en lien avec les professionnel·le·s de We-ker ou autres partenaires dédiés. Des rencontres conjointes ont lieu pour réamorcer des démarches d'insertion professionnelle. Par ailleurs, des formations ou remises à niveau dans le cadre de la garantie jeune qui durent 6 mois. Pour autant, nous pouvons constater que la plupart sortent du dispositif sans formation ou activité salariée.

Les ressources financières



Le processus d'insertion professionnelle étant en cours, la plupart des adultes à la fin de la prise en charge au centre parental continue de bénéficier du RSA parent isolé. Les personnes identifiées en 2024 sans ressource sont en couple, dont l'un bénéficie du RSA.

Le logement à la sortie

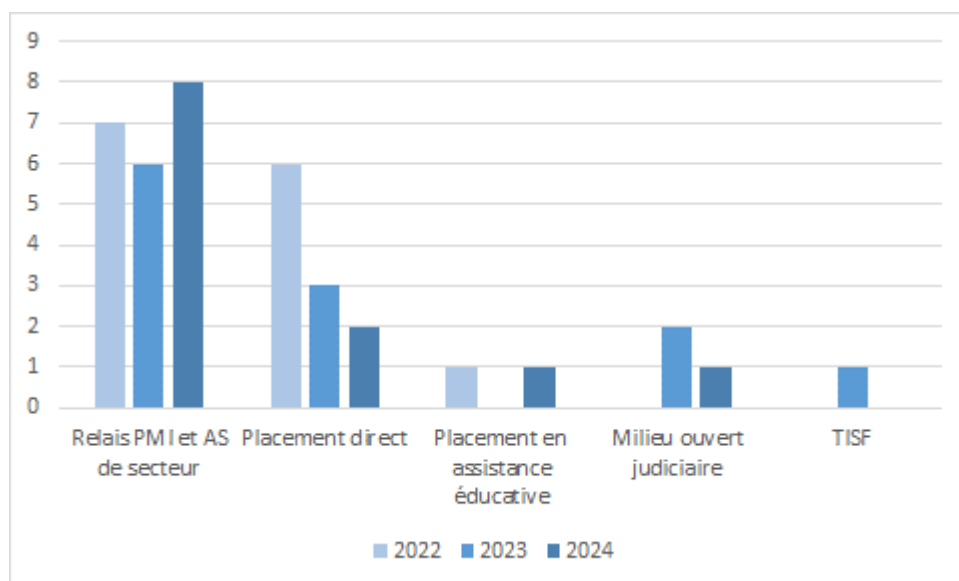


Les démarches pour obtenir un logement autonome sont engagées dès que les critères d'accessibilités au parc social métropolitain le permettent et que la prise en charge de l'enfant est sécurisée. Une majorité de familles sort donc avec un logement autonome.

Pour autant, comme nous pouvons le constater sur 2022, la fin de prise en charge liée à un placement de l'enfant à l'ASE ordonné par le juge des enfants, contraint les familles à trouver des solutions dans leur environnement familial et/ou amical.

Certaines orientations se font vers des maisons relais ou CHRS au regard des besoins d'accompagnement social de proximité des familles.

Les dispositifs d'accompagnement



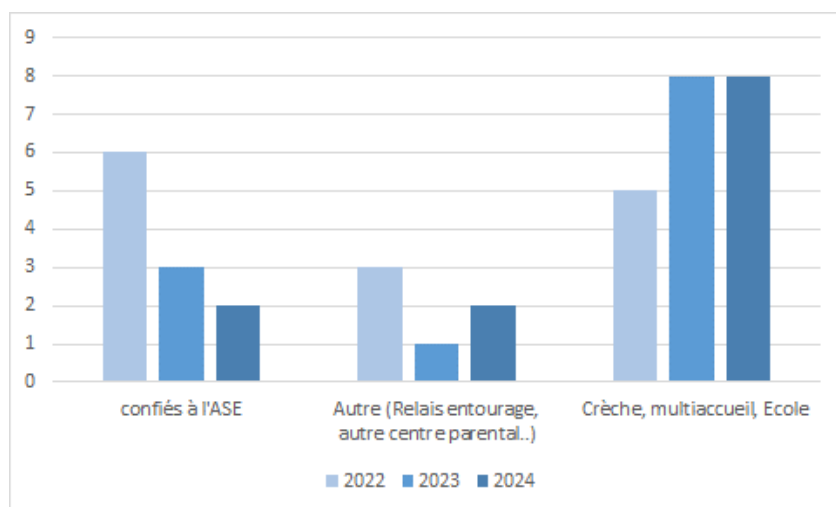
Pour la majorité des fins de prise en charge, la famille bénéficie d'un relai par le CDAS de secteur et la PMI organisé quelques mois avant.

Lorsqu'une mesure de placement direct est ordonné par le juge des enfants, les enfants sont confiés à l'ASE et la plupart sont accueillis en famille d'accueil.

Au cours de la prise en charge, nous pouvons préconiser une judiciarisation avec une mesure éducative mise en œuvre au domicile des parents.

Sur les dernières années, les chiffres sont plutôt stables avec une exception en 2022 où 6 placements directs avant les 6 mois de prise en charge ont été ordonnés.

Les modes de garde



Sans compter les mesures de placements mettant fin à certains modes de garde, au terme de la prise en charge, la grande majorité des enfants ont intégrés des crèches ville de Rennes au cours de l'accompagnement.

Cet accueil permet aux enfants de vivre en collectivité, de se développer avec leurs pairs. C'est parfois indispensable pour ne pas être trop en « face à face » avec des parents qui peuvent avoir de la difficulté à prendre en compte les besoins d'éveil de leurs enfants sur une trop longue période. Le retour au domicile et avec le parent est plus serein et sécurisé le soir.

Un partenariat de proximité existe avec les crèches ville de Rennes et de l'Asfad. De plus, le multi-accueil M'ti Moun de l'Asfad met à disposition du centre parental deux places de crèche, avec un croisement de regard des deux équipes pluridisciplinaires.

4.2.3 Les prises en charge tout au long de l'année (file active 2024)

Entre le 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, **31 unités familiales** ont été prises en charge, soit 39 parents et 35 enfants.

Le centre parental propose un accompagnement adapté à la singularité, aux besoins et souhaits de chacun·e. Il est conçu en fonction des choix des familles et leur participation active à la construction de leur projet de vie. Les professionnel·le·s cherchent à offrir des modalités d'accueil et d'accompagnement diversifiées et adaptées à chaque famille.

L'objectif est, après ce travail de réassurance et de soutien, de permettre à la personne accompagnée de pouvoir effectuer seule ses démarches, de mettre en place des relais et que la famille puisse identifier les espaces où demander de l'aide si besoin.

Les modes d'interventions et d'accompagnements sont variés, s'inventent et se renouvèlent en fonction aussi des familles accompagnées. Focus sur les visites à domicile :

Les visites à domicile dans le cadre d'un accompagnement de proximité favorisent la création d'un lien fort et de confiance entre les parents et les professionnel·le·s. Elles offrent un espace sécurisé pour aborder les préoccupations liées à la parentalité, tout en soutenant les parents dans la construction de leur projet de vie. Ces visites permettent d'adapter l'accompagnement aux besoins spécifiques de chaque famille, en tenant compte de leur environnement et de leurs attentes. Elles contribuent ainsi à renforcer les compétences parentales et à favoriser le bien-être de l'enfant.

4.2.3.1 Les visites à domicile des auxiliaires de puéricultures

Les professionnel·le·s référent·e·s effectuent en moyenne **une à deux** visites à domicile et/ou accompagnements vers l'extérieur par semaine.

Une visite à domicile par une auxiliaire de puériculture dans un centre parental est essentielle pour soutenir les parents dans l'accueil de leur bébé. L'objectif principal est d'accompagner l'arrivée du nourrisson en offrant un soutien concret et émotionnel aux parents, afin de les rassurer et de les guider dans leurs premiers pas. L'auxiliaire de puériculture évalue le développement du bébé, observe son environnement pour détecter d'éventuels facteurs de risque, et écoute attentivement les demandes des parents. Les parents sont aussi accompagnés dans leur quotidien, en les aidant à gérer les tâches liées à l'enfant, mais aussi en les soutenant lors des différentes étapes d'évolution de ce dernier, qu'il s'agisse de la motricité, du langage ou de l'éveil. Enfin, l'auxiliaire de puériculture peut orienter les parents vers des ressources extérieures pour renforcer leur soutien, afin qu'ils puissent évoluer sereinement dans leur rôle parental.

4.2.3.2 *L'accompagnement autour de la santé ou comment prendre soin de soi et son enfant*

L'accompagnement par l'infirmière de puériculture

Sur 35 enfants accompagnés en 2024, **23 enfants** ont bénéficié de **consultations hebdomadaires** avec l'infirmière puéricultrice et/ou avec le médecin du centre parental. Sur 148 consultations programmées, **125 ont été honorées**. 43 consultations ont donné lieu à des vaccinations.

Des liens se font également avec des spécialistes médicaux sur l'extérieur, ainsi :

En 2024, **29** enfants sur 35 ont pu déclarer un médecin traitant. Nous avons accompagné **4** enfants avec une prise en charge pluridisciplinaire au CAMSP, **8** enfants ont bénéficié d'un accompagnement pour une prise en charge en kinésithérapie et **7** enfants ont eu un suivi en ostéopathie.

En collaboration avec l'équipe, l'infirmière puéricultrice guide les familles dans le parcours de soins de leur enfant. Elle est sur des missions de prévention, de compréhension des aspects médicaux liés au bébé et de coordinations de la santé de l'enfant. L'accompagnement de proximité permet d'organiser les rencontres avec le médecin, de façon très rapprochée à la naissance afin d'être dans la prévention avec des consultations classiques et les vaccinations. Elle accompagne les parents vers la prise de rendez-vous pour des spécialistes de santé vers l'extérieur. Auprès de la mère, elle accompagne la prise en charge post accouchement. Ces temps d'accompagnement permettent à la famille de devenir, au fur et à mesure, autonome sur son parcours de santé à Rennes.

Des temps collectifs de sensibilisation et de prévention santé sont organisés régulièrement par les professionnels de santé en étroite collaboration avec l'équipe : cette année des ateliers « gestes de premier secours » ont été mis en places.

L'accompagnement psychologique :

L'accompagnement psychologique est un espace d'écoute et d'expression, favorisant dans un autre espace que le domicile la parole. Il permet d'explorer son histoire en lien aussi avec son nouveau statut de parent. Le psychologue de la structure propose systématiquement un entretien quelques semaines après l'accueil des familles au centre parental, libre choix par la suite aux personnes de renouveler ces entretiens avec lui.

En 2024, 100 consultations ont été réalisées pour **19** personnes accompagnées dont 6 admises en 2024.

Les femmes et hommes accompagnés au centre parental ont eux-mêmes très souvent eu des parcours de vie difficiles (cadre affectif et physique peu sécurisant, violences familiales, conjugales, sexuelles). La construction de leur nouvelle place de parents passe aussi par la construction de leur propre identité. Il leur faut devenir parent et adulte en même temps. C'est ce que les professionnel-le-s s'attachent à faire au quotidien lors de leurs différentes interventions. Mais la construction de soi passe aussi par le « faire », « l'agir », « le découvrir » etc.

Ainsi depuis quelques années, le centre parental a une attention particulière à la mise en place de projets collectifs singuliers. Cette année a été également marquée par une réflexion autour d'un des outils de la loi 2002-2, concernant la participation des usagers : le CVS.

5.1 Le CVS

Dans leur parcours d'accompagnement, les familles ont la possibilité de participer ou de s'exprimer sur différents temps et de différentes manières aujourd'hui, d'un point de vue collectif et/ou individuel.

Des réunions résident.e.s ont toujours été organisées au centre parental, à raison de 3 ou 4 par an.

Cette année une réflexion a été menée et accompagnée par une étudiante en Master ingénierie et intervention sociale autour de la mise en place d'un CVS dans la structure.

- Mars 2024 : Présentation des contours et objectifs d'un CVS dans le cadre d'une réunion résident.e.s.
- Mai 2024 : Temps convivial autour d'un petit-déjeuner a été proposé aux résident.e.s. Ce temps a permis à deux résidentes de se proposer comme référentes des résident.e.s. Leur rôle est de recueillir auprès des résident.e.s leurs avis, besoins, remarques, demandes etc... pour porter ces paroles au CVS.
- Octobre 2024 : Le groupe CVS constitué de professionnel-le-s du centre parental reprend les différentes étapes passées et met en place un rétro-planning jusqu'au CVS qui est le suivant :
- Novembre 2024 : Partage autour d'un repas avec les résident.e.s et actualisation de leurs besoins, souhaits concernant le CVS,
- Décembre 2024 : Réunion de préparation du CVS de janvier : synthèse des informations et élaboration de l'ordre du jour,
- Mardi 14 janvier 2025 : 1ère réunion CVS au centre parental.

5.2 Les ateliers collectifs, une dimension de l'accompagnement

En 2024, 70 ateliers collectifs ont été proposés et travaillés avec les familles, avec une **participation** importante puisque **25 familles** sur 39 ont participé.

Certains de ces ateliers sont financé par la FAS 35, Rennes Métropole, la DETS : sorties culturelles, séances de yoga, médiation animale, Bébé nageurs, ateliers de pratiques artistiques etc.

5.2.1 Le lien Coline Irwin

Nos premiers contacts avec Coline Irwin se sont faits grâce au partenariat avec l'association Rennaise Lillico qui propose des lieux d'expériences artistiques à l'enfant dès la naissance.

Coline Irwin organise des ateliers pour adultes, parents ou parents-enfants. Elle intervient autour du lien entre petite enfance et créativité. Elle propose des lectures, invite à se laisser aller dans des mises en situation et « faire l'expérience du temps étiré, du lien, du silence et de l'espace entre ».

« J'imagine un atelier autour d'une création sur laquelle je travaille; il s'agit d'un tapis tactile, évocateur de paysages. Mon idée serait que chacun pourrait intervenir sur cette création à partir de la technique du feutrage de la laine (par piquage). Cette proposition s'adresserait aux parents sans les enfants. »

Elle explique que cette technique d'utilisation du fil de laine par superposition, ajouts, volumes etc... participe à l'expérience de tisser sans pouvoir défaire. La composition peut être individuelle ou collective.

Sur 2 ateliers de 4 heures, 6 mères ont participé à ces ateliers.

5.2.2 L'atelier cuisine, comment se restaurer ?

L'atelier cuisine est un outil pour valoriser l'alimentation dans ses diverses dimensions : Dimension culturelle, écologique, sensorielle, conviviales, gastronomique et financière. La cuisine tant dans la pratique que son aspect symbolique permet de faire émerger des souvenirs d'enfance (odeur, goût, lieu). La cuisine fait partie de la construction de l'histoire de chacun-e, des expériences malheureuses ou bien heureuses.

Aujourd'hui, les familles achètent beaucoup de plats préparés, se rendent aux fast-foods, mangent des sandwiches, se font livrer... L'atelier cuisine permet de les sensibiliser à une alimentation différente, tout en abordant la question du coût et permet aussi une prise de conscience de la répercussion sur leur budget.

Les objectifs/effets sont pluriels : Faire de la cuisine est une activité qui développe plusieurs compétences tout en riant et s'amusant. Cela permet aussi de faire découvrir la diversité des aliments. L'atelier cuisine favorise aussi l'apprentissage du vocabulaire des produits, aliments, et ustensiles. Nous échangeons sur des recettes simples, ce qui favorise la pratique de la lecture. Nous revenons sur les bases du calcul comme l'addition, la soustraction, la conversion et le prix de revient d'un repas enfant ou/et adulte. Nous aidons à la composition et à l'écriture de la liste de course (choix des différents ingrédients). Et bien sûr nous abordons l'hygiène sous toutes ses formes (locaux, lavage des mains, des ustensiles, conservation des aliments...). Nous cuisinons dans un lieu neutre : la salle collective du centre parental. Il est possible de faire un plat pour son (ses)enfant(s) et/ ou pour la famille.

Ces ateliers individuels permettent de cuisiner avec plaisir, de prendre confiance en soi, et de valoriser les compétences de chacun-e.

Le verbe « se restaurer » prend alors tout son sens.

6.1 Prévenir les risques de maltraitance et de violence

- Mise en œuvre d'une formation pour les professionnel-le-s à la bientraitance et à la prévention de la violence au regard des risques identifiés

La formation des professionnel-le-s à la bientraitance permet de garantir un accompagnement respectueux et sécurisant. La prévention de la violence repose sur l'identification des risques spécifiques à chaque structure sociale. Sensibiliser et outiller les équipes favorisent des interventions bienveillantes et efficaces. L'instauration de protocoles adaptés renforce la protection des bénéficiaires.

6.2 Adapter les locaux à l'accompagnement des personnes

- Réorganisation des bureaux et des salons d'entretiens au centre parental

L'optimisation des lieux de travail et d'accompagnement améliore le bien-être au travail et la qualité des interventions. Une conception réfléchie des environnements facilite les interactions et la prise en charge individualisée. Ces ajustements contribuent à un cadre sécurisé et bienveillant pour tout-e-s.

6.3 Innover dans la prise en charge des accompagnements

Proposer un diagnostic et explorer la pertinence d'un hébergement en colocation

Nous percevons dans les temps collectifs que le partage entre pairs est une réelle richesse dans l'accompagnement à la parentalité.

Il nous semble donc pertinent, aujourd'hui, d'approfondir cette question sur la possibilité d'accueillir deux unités familiales en colocation. Ce dispositif pourrait favoriser l'entraide et le partage d'expériences entre parents. L'analyse porte sur les bénéfices, limites et besoins spécifiques des familles concernées. Une approche participative permettrait d'ajuster le projet aux réalités du terrain.

Accueillir des jeunes femmes MNA enceintes

L'Asfad compte également un service d'accueil et d'hébergement de mineur.e.s non accompagnés. Ces derniers mois, plusieurs jeunes femmes accueillies ont connu des grossesses. Ces jeunes femmes présentent un besoin fort d'accompagnement à la parentalité, tout en prenant en compte leur parcours d'exil et leurs besoins administratifs. Un projet commun pour soutenir ces personnes particulièrement vulnérables est en cours de construction.

6.4 Réfléchir à un espace de repli/répit ponctuels pour les enfants

Les familles du centre parental peuvent avoir besoin de répit ou de temps de repli en cas de difficultés. Les assistantes familiales associées au centre parental pouvaient ponctuellement répondre à ces demandes et permettre parfois même à la famille de cheminer vers un accueil séquentiel chez un tiers. Elles pouvaient ainsi prendre conscience du bénéfice pour l'enfant de ces moments de respiration. Cette alternative est, aujourd'hui, plus complexe à mettre en place. Ainsi, nous souhaitons amorcer une réflexion avec l'équipe pour créer un espace, des lieux, ou une organisation de répit pour les enfants. Le rapprochement de l'Asfad avec la SEA35 permettrait de mettre en œuvre ce proposition alternative.

Magali Larno

Responsable de service

Fabienne Le Marchand

Secrétaire de direction

et la participation de l'équipe

L'ensemble des professionnel-le-s